

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1909)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Assemblée générale ordinaire du 4 février 1909, petite salle de l'Institut  
**Autor:** Durand, L.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bien voulu, sur notre demande, se charger de donner, à leur intention, une conférence dans le courant du mois de mai.

Le sujet de cette communication se rattachera au Jubilé que Genève s'apprête à célébrer cette année. Nous invitons donc nos sociétaires et leurs amis à réserver un de leurs jeudis afin de contribuer, par leur présence, à la réussite de cette manifestation patriotique de la Société pédagogique genevoise.

*Le Comité.*

---

**Assemblée générale ordinaire du 4 février 1909,  
petite salle de l'Institut.**

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

---

**1° Communications du Comité.**

*Candidatures.*

Les candidatures de MM. Louis Loup, régent secondaire, Max Hochstätter, professeur, Victor Donnet et Albert Nally, sous régents, sont acceptées à l'unanimité.

*Démissions.*

MM. Eugène Fontaine et André Schmid, régents, sont considérés comme démissionnaires.

**2° Rapports annuels du président, du trésorier  
et du bibliothécaire.**

Ces rapports présentés par MM. E. Martin, A. Charvoz et A. Dubois sont adoptés.

**3° Rapport de la Commission de gestion.**

M. Louis Valencien donne lecture du rapport suivant :

« Dans sa séance du 2 février 1909, la Commission de gestion de la Société pédagogique genevoise a examiné avec soin les

comptes de l'année 1908. La dite Commission déclare les avoir trouvés parfaitement en ordre et propose à l'Assemblée d'en donner décharge au trésorier avec remerciements pour son impeccable gestion. »

*Pour la Commission de gestion :*

L<sup>s</sup> VALENCIEN.

#### **4° Election du Comité pour 1909.**

Il est donné lecture d'une lettre de M. Jules Dubois lequel déclare ne pouvoir accepter une réélection. Plusieurs collègues, estimant que la retraite de M. Dubois serait fort regrettable à tous les points de vue, proposent de maintenir cette candidature.

L'Assemblée approuve cette idée et le Comité est réélu en entier au premier tour de scrutin.

#### **5° Nomination de la Commission de gestion pour 1909.**

Sont élus par acclamation :

M<sup>lles</sup> Cochet, Neydeck, Valenciën, MM. Valenciën et Poisat.

#### **6° Cours pour apprentis et apprenties.**

Sur la proposition d'un membre de la Société, cet objet est renvoyé à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### **7° Propositions individuelles.**

Une discussion s'engage sur la manière de faire porter les meilleurs fruits possibles au petit avoir de la Société et de faciliter le paiement de la cotisation. Ces questions sont renvoyées au Comité.

Répondant à une demande de M. *Emile Compagnon*, M. le Président annonce que le Comité a l'intention d'organiser une fête à la campagne dans le courant de l'été. Une commission chargée de mener cette idée à bien sera nommée dans la prochaine séance.

M. A. Charvoz pense que le moment est venu d'entreprendre une revision des statuts de la Société particulièrement dans le sens d'un abaissement de la cotisation.

M. A. Berger l'appuie. Pour lui, la soirée annuelle devrait être organisée de façon telle que cette manifestation ne vienne pas grever par trop notre modeste budget.

M. Baatard ne se montre pas très partisan de cet abaissement de la cotisation. Il met en garde le Comité contre cette idée qui, à son sens, n'est pas sans danger pour l'avenir de la Société.

Cette question de revision est renvoyée au Comité.

Diverses propositions tendant à développer encore l'activité de la Société se font jour. M. Berger voudrait des conférences publiques, M<sup>lle</sup> Métral, des concours, M. Duvillard aimerait que le groupe de psychologie reprit ses travaux actuellement interrompus... etc. ... etc. ...

Le Comité s'engage à étudier les idées qu'on vient de lui soumettre. Cependant pour les réaliser il lui faut l'appui non seulement moral mais effectif des sociétaires. En somme, le Comité s'emploie de son mieux à faire fonctionner les divers organes de l'Association ; mais le succès dépend de la bonne volonté et de l'activité de tous.

Séance levée à 5 h. 20.

(D'après les notes de M. F. Lecoultré.)

*Le bulletinier :*

L. DURAND.

---

**Rapport sur l'activité de la Société pédagogique genevoise  
pendant l'année 1908,  
présenté par Ed. MARTIN, président.**

Mesdames et Messieurs,

C'est dans le calme que la Société pédagogique a accompli son labeur de 1908. Plus de congrès, plus de célébration d'anniversaire ; mais une étude très serrée des lois sur l'instruction publique en vigueur dans notre canton, voilà le thème de